Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20260604-M_2026_0051-DE

BRÉHAN

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17

N° de délibération
M-2026/0051

L'an deux mille vingt-six, le 4 Juin à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 20 Mai 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien –Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Mme LAUNAY Estelle – Mme LE SEYEC Sandrine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MACÉ Magalie

OBJET : REHABILITATION DU LOCAL COMMERCIAL 4 RUE DES TROIS MOULINS : AVENANT AU MARCHE PUBLIC

Monsieur Sébastien BOULVAIS informe l'assemblée que des travaux supplémentaires doivent être confiés aux entreprises SARL GOUEDARD le lot N°7 des travaux de réhabilitation d'un local commercial 4 Rue des Trois Moulins :

- Lot N°7 : Mobilier complémentaire pour le bar

Les conditions du marché pour le lot N°7 sont établies selon les modalités suivantes :

Travaux lot N°7 – Menuiserie Bois	Montant H.T
Marché Initial	71 706,66 €
Avenant N°1	6 256,28 €
Avenant N°2	1 076,04 €
Montant du nouveau marché	79 038,98 €
TVA 20 %	15 807,80 €
TOTAL TTC	**94 846,78 €**

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20260604-M_2026_0051-DE

Le Conseil Muncipal,

Vu les avenants N°1 et n°2 de l'entreprise GOUEDARD pour le lot N°7 du marché de réhabilitation d'un local commercial 4 Rue des Trois Moulins

Après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les avenants N°1 et N°2 de l'entreprise GOUEDARD pour le lot N°7 du marché de réhabilitation d'un local commercial 4 Rue des Trois Moulins

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 8 Juin 2026
Le Maire

